



Caution solidaire saisie sur compte personnel

Par **NAD**, le **31/10/2009** à **17:41**

Bonjour,

JÉ SOUHAITE AVOIR DES REPONSES SURES A MES QUESTIONS

Mon centre rencontre des difficultés de trésoreries causés par des détournements de fonds de mon associé.

Aujourd'hui le CA ne couvre plus les charges et les créanciers commencent à perdre patience. La semaine dernière mon mari et moi avons reçu à notre domicile une mise en demeure déposée par huissier.

Je suis au chômage, je ne perçois que les assedic et la CAF pour mes enfants, mon époux est salarié.

Puis-je connaître la procédure et les délais avant saisie?

Y a-t-il une possibilité d'arrangement avec le bailleur pour éviter les poursuites?

Les assedic sont-ils saisissables?

Les comptes de mes enfants mineurs le sont-ils aussi ??